



HAL
open science

Quand ils ne partent pas... ” : Les grands garçons dans les ménages de Charleville au xviiiè siècle

François-Joseph Ruggiu

► **To cite this version:**

François-Joseph Ruggiu. Quand ils ne partent pas... ” : Les grands garçons dans les ménages de Charleville au xviiiè siècle. DUBERT, Isidro (dir.) ; GOURDON, Vincent (dir.), *Inmigración, trabajo y servicio doméstico : En la Europa urbana, siglos xviii-xx*, Madrid, Casa de Velazquez, p. 155-173., pp.155-173, 2017, 9788490961827. hal-03911414

HAL Id: hal-03911414

<https://hal.science/hal-03911414>

Submitted on 22 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RUGGIU, François-Joseph, « 'Quand ils ne partent pas...'. Les grands garçons dans les ménages de Charleville au XVIII^e siècle », dans Isidro Dubert et Vincent Gourdon (éd.), *Inmigración, trabajo y servicio doméstico en la Europa urbana, siglos XVIII-XX*, Madrid, Casa de Velazquez, 2017, p. 155-173. Ce document est la version de travail adressée à l'éditeur. Il est donc, à de très rares exceptions près, conforme dans son contenu à la version publiée, mais ni la pagination, ni la numérotation des notes ne sont celles de la version publiée.

Ce texte est disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cvz/4266>>. ISBN : 9788490961827.

« Quand ils ne partent pas... ». Les grands garçons dans les ménages de Charleville au XVIII^e siècle¹

François-Joseph Ruggiu
UMR 8596 Centre Roland Mousnier – Sorbonne Université/CNRS

Depuis les années 1960, les historiens de la population savent que le mariage tardif a été une des grandes caractéristiques de la famille de l'Europe de l'Ouest². Au-delà de situations locales ou de variations conjoncturelles, comme après une crise démographique, par exemple, la plupart des habitants de l'île de Grande-Bretagne et de la partie occidentale du continent européen (Pays-Bas ; France du Nord...) se mariaient alors qu'ils avaient dépassé la vingtaine et s'approchaient de la trentaine. Pour la France des décennies 1740-1749 à 1790-1799, une vaste enquête de l'Institut national d'études démographiques a ainsi montré une oscillation de l'âge moyen au premier mariage entre 28,6 ans et 29,6 ans pour les garçons et entre 26,8 et 27,2 ans pour les filles³. Le mariage mettait donc en présence des hommes et des femmes encore jeunes mais déjà sur le chemin de la maturité. Dans un nombre appréciable de cas, un ou même leurs deux parents étaient décédés et ils étaient donc entrés en possession, au moins partiellement, de leur héritage lorsqu'ils en avaient un.

Le mariage tardif se conjugait à une autre caractéristique – la présence d'un groupe relativement important d'hommes et de femmes qui demeuraient célibataires tout au long de leur vie – pour dessiner un modèle démographique pour l'Europe occidentale désigné comme le *European marriage pattern*. Cette constatation a été une des grandes avancées de la science historique dans les années 1950 et 1960. Les chercheurs, qui ont lié l'*European marriage pattern* à certaines des grandes transformations socioéconomiques occidentales⁴, ont essayé de déterminer depuis quand et pour quelles raisons les Européens de l'Ouest avaient adopté le mariage tardif. Il rompait, en effet, avec les habitudes matrimoniales des autres Européens, du

¹ Je remercie très vivement Vincent Gourdon et Fabrice Boudjaaba pour leur amicale et précise relecture de ce texte.

² HAJNAL, 1965 ; LASLETT (éd.), 1972 ; WALL, 1983.

³ HENRY, HOUDAILLE, 1979.

⁴ Voir, par exemple, DENNISON, OGILVIE, 2014.

Sud comme de l'Est, ainsi qu'avec celles de la plupart des autres grandes civilisations mondiales, où prédominait le mariage précoce, en particulier des femmes. En Angleterre, il est assez vite apparu que la pratique du mariage tardif était ancienne et qu'elle remontait au-delà de l'apparition des sources qui avaient permis de la mesurer efficacement, c'est-à-dire les registres paroissiaux qui ont été rendus obligatoire dans les années 1530⁵. Dans la France du Nord, l'âge moyen au mariage semble avoir reculé au tournant des XVI^e et XVII^e siècles et le mariage tardif s'est imposé nettement au cours du XVII^e siècle⁶.

Les débats sur les raisons de l'adoption du mariage tardif en Europe de l'Ouest, où, par ailleurs, le ménage est le plus souvent nucléaire, n'ont pas cessé depuis lors et les interprétations se sont succédé sans qu'aucune d'entre elles n'emporte entièrement l'adhésion⁷. Il n'en demeure pas moins que les villes et les campagnes abritaient une forte population de jeunes gens, garçons et filles, âgés d'une vingtaine d'années et plus, qui n'étaient pas mariés. L'enquête de l'INED estime qu'il y avait 1,079 million de garçons et 1,148 million de filles âgés de 15 à 19 ans ainsi que 964 000 garçons et 971 000 filles âgés de 20 à 24 ans dans la France de 1740 et ces chiffres n'ont cessé d'augmenter au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁸. Les historiens français ont, par exemple, réfléchi à la question de leur accès à la sexualité⁹ mais nous voudrions plutôt aborder ici les relations qu'ils entretenaient avec la famille et le ménage dont ils étaient issus.

Dès les années 1970, en effet, ces relations ont été inscrites dans le cadre de la notion de « life-cycle service » développée par John Hajnal, Peter Laslett ou Richard Wall. Pour ces derniers, la plupart de ces jeunes gens non mariés devenaient domestiques, apprentis, ou ouvriers et ils profitaient de ce temps de service pour accumuler les ressources nécessaires pour s'établir dans une nouvelle profession et dans un nouveau ménage¹⁰. Ils devaient donc quitter le ménage de leurs parents à partir d'un âge relativement jeune pour circuler entre les différents ménages qui profitaient de leur force de travail¹¹. Dans la France de l'époque moderne, le sort des individus appartenant à ces classes d'âge ne semblait guère enthousiasmant comme l'indiquait Jacques Dupâquier : « Fondé sur le contrôle des mariages et un accès strictement limité au marché matrimonial, le système autorégulateur de la population française réduisait les jeunes gens à végéter dans une position subalterne, tant que leurs parents survivaient, à leur servir d'aides familiaux ou à se placer comme domestiques, à la campagne ou à la ville, afin

⁵ LASLETT, 1965.

⁶ LEBRUN, 1988, p. 305.

⁷ HARTMAN, 2004, pp. 70-110.

⁸ HENRY, BLAYO, 1975, pp. 92-93.

⁹ On pourra partir de FLANDRIN, 1972.

¹⁰ LASLETT, 1977, p. 110 estime à 40 % de tous les enfants ceux qui sont devenus « servants in their late teens or early 20s ».

¹¹ WALL, 1987, pp. 90-97.

d'amasser un pécule qui leur permît de s'établir¹². » Peu de travaux ont, cependant, cherché à approfondir les deux termes de cette alternative. Les sorties de la cellule familiale en France au cours de la période moderne ont rarement été décrites¹³, sauf dans le cadre de l'apprentissage¹⁴ ou de la perte d'un ou des deux parents¹⁵. Les proportions et les conditions dans lesquelles les grands garçons et les grandes filles se maintenaient au sein de la cellule familiale de leur parents jusqu'à leur mariage, ou au-delà pour ceux qui restaient célibataires, n'ont donc pas fait l'objet d'enquêtes spécifiques, en particulier pour la France du Nord¹⁶. Or, les recensements de la ville de Charleville¹⁷, située aux confins du royaume de France et des Pays-Bas Espagnols puis Autrichiens, permettent cependant d'apporter sur ce dernier point un éclairage intéressant.

Les autorités municipales de Charleville ont fait réaliser depuis la fin du XVII^e siècle, et jusqu'au XX^e siècle, un recensement nominatif annuel des habitants de la ville, dont l'essentiel des registres, en particulier pour le XVIII^e siècle, a été conservé¹⁸. Les informations sociales qui s'y trouvent sont traditionnelles dans les recensements d'Ancien Régime : le nom du propriétaire de la maison, le nom du chef de ménage et le lien qu'il entretient avec ses co-résidents, sa profession, son lieu d'origine, le nombre des enfants en dessous et au-dessus de 16 ans, le nombre de domestiques, et, enfin, le nombre total des co-résidents. Ces données sont standardisées à partir des années 1730 lorsque l'usage s'impose d'un registre pré-imprimé qui est complété, vraisemblablement par le greffier de la ville, grâce aux informations fournies par les recenseurs. Les rubriques de ce registre sont demeurées identiques jusqu'aux débuts de la Révolution française mais, après 1789, les autorités municipales les ont régulièrement adaptées aux demandes de l'administration révolutionnaire. Ainsi, en 1790¹⁹, les deux rubriques « Nombre d'enfants au-dessous de 16 ans » et « Nombre d'enfants au-dessus de 16 ans », qui ne donnaient qu'un décompte, sont-elles remplacées par trois catégories différentes

¹² DUPAQUIER, 1988, pp. 432-433.

¹³ ALTER, CAPRON, 2004 aborde directement cette question pour une région (les Ardennes belges) et une période (la première moitié du XIX^e siècle) proches de la nôtre dans une perspective d'*event history analysis*.

¹⁴ KAPLAN, 1993.

¹⁵ ROBIN-ROMERO, 2007.

¹⁶ La question se pose différemment pour la France du Sud en particulier pour les zones où fonctionne le système des « maisons » qui entraîne la coexistence du couple des parents avec le couple du fils aîné et avec les cadets demeurés célibataires. Voir, par exemple, COLLOMP, 1981, et du même, 1983. La cohabitation des parents avec le couple d'un de leurs enfants est possible dans la France du Nord mais le cas est rare. Voir, par exemple, BOUDJAABA, 2008, pp. 305-306.

¹⁷ Actuellement Charleville-Mézières, département des Ardennes.

¹⁸ Cette source, et l'enquête qui l'analyse, a été présentée par BOUDJAABA, GOURDON, RATHIER, 2010, ainsi que RATHIER, RUGGIU, 2013. L'enquête a été financée par le programme ANR-06-CORP-0005 : *Mobilités, populations, familles dans la France du Nord de la fin du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle* (2007-2011), dirigé par François-Joseph Ruggiu et qui a associé l'Université de Bordeaux 3, l'Université Paris-Sorbonne et l'Université Jules Verne. Pour une réflexion globale sur les recensements en France, on pourra partir de BOURDELAIS, 2004.

¹⁹ Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

: « Nombre d'enfants », à présent sans division par âge, « Noms des garçons âgés de 18 ans » et « Noms des garçons âgés de 21 ans²⁰ ». En 1792, le registre s'est enrichi de l'âge des chefs de ménage, de la mention de leur dernier domicile ainsi que de leur éventuelle qualité de citoyen actif, mais les recenseurs sont invités à ne plus noter que le nombre de garçons de plus de 21 ans et ne font plus figurer leur nom²¹. Les visées militaires, et même policières, de ces notations sont évidentes, d'autant plus que le registre de 1792 a aussi prévu trois rubriques pour les « Gens sans aveu », « Gens suspects » et « Gens malintentionnés ». L'originalité du registre de 1790, par rapport à ceux de 1789 et 1792, est donc de faire ressortir nominativement le groupe des jeunes hommes adultes, âgés de 18 ans et plus, ce qui permet de distinguer les fils de famille des autres jeunes gens qui pourraient vivre dans le ménage²². Les fils de famille ainsi notés vivaient encore au domicile de leurs parents ou de l'un d'entre eux, veuf ou veuve, et ne sont pas encore installés au sein d'un ménage autonome, qu'ils soient célibataires ou mariés.

Ces jeunes hommes adultes se détachent au sein d'un groupe beaucoup plus vaste de dépendants du chef de famille. En effet, la structure du registre de 1790, et la manière dont les recenseurs le renseignaient, étaient conformes, comme ceux qui l'ont précédé, à la conception de la famille qui était celle de l'époque. Les informations collectées concernaient en effet le seul chef de ménage, homme ou femme, qui était donc identifié par son domicile, son nom, sa profession, son lieu de naissance, et, éventuellement, le temps depuis lequel il ou elle habitait Charleville si elle ou il n'en était pas natif. Les autres membres de son ménage n'étaient connus que par une mention qualitative – « sa femme » ; « son gendre » ; « un neveu » ; « deux pensionnaires » ; « un ouvrier » par exemple – ou bien apparaissaient au sein d'un simple comptage pour les enfants de moins de 18 ans et les éventuelles filles de 18 ans et plus présentes dans le ménage. L'individualisation à la fois par une rubrique à part et par un nom propre des garçons de 18 ans et plus présents au foyer apporte donc une donnée importante en ce qu'elle facilite la distinction entre les grands garçons du chef de famille et les différentes catégories de salariés (clercs ; commis ; ouvriers ; domestiques...) ou d'hébergés (orphelins ; pensionnaires) installés dans le foyer recensé. L'objet de cette étude est donc d'essayer de mesurer quantitativement la présence de ces grands garçons demeurés tardivement dans le ménage de leurs parents et, au-delà, d'ouvrir la réflexion sur les conséquences économiques, sociales ou encore émotionnelles de ces cohabitations prolongées entre adultes mûrs et jeunes adultes au sein des ménages urbains d'Ancien Régime.

²⁰ L'âge de la majorité civile est alors de 25 ans dans le royaume de France. Il a été fixé à 21 ans par le décret du 21 septembre 1792, ce qui a été confirmé par le Code Civil de 1804.

²¹ Archives départementales de Charleville, FF3-FF10.

²² Nous avons interprété la colonne « Noms des garçons âgés de 18 ans » comme donnant le nom de tous les jeunes hommes de 18 ans à 21 ans présents dans le ménage, et nous avons distingué entre ceux qui portaient le nom du chef de ménage et les autres. Nous avons interprété la colonne « Noms des garçons âgés de 21 ans » comme donnant le nom de tous les hommes de plus de 21 ans présents dans le ménage, sans limite d'âge, et nous avons opéré la même distinction que précédemment.

1. Une population ordinaire d'une ville d'Ancien Régime

Le décompte effectué par les autorités municipales de Charleville et inscrit sur le recensement pour 1790 fait apparaître 7 809 habitants dans les sept quartiers retenus pour l'étude : les quatre quartiers *intramuros* de Notre-Dame, Saint-Ignace, Saint-François et Saint-Sépulcre, ainsi que les trois quartiers des Allées, de Petitbois et de Pont d'Arches qui sont situés au-delà des murs de la ville et qui ont pris au cours du XVIII^e siècle une importance croissante. Pour notre part, la population de la ville telle qu'elle apparaît pour 1790 dans les statistiques réalisées à partir de notre base de données compte 1 877 chefs de famille (24,6 % de la population globale), dont 1 509 hommes et 368 femmes, auxquels s'ajoutent 1 286 épouses (16,8 %)²³, 3 559 enfants (46,6 %) et 911 hébergés (11,9 %)²⁴, soit 7 633 personnes²⁵.

La répartition des ménages selon les catégories définies par Peter Laslett montre que Charleville a un profil classique pour une ville de la France du Nord au cours de l'époque moderne. Les trois quarts des ménages sont, en effet, composés d'un couple marié avec ou sans enfant ou d'un veuf ou d'une veuve avec enfant(s). La ventilation des formes de ménages selon le sexe de son chef (nommés ménages « féminins » et « masculins » dans le tableau 1) fait apparaître une divergence qui est traditionnelle : les ménages dirigés par une femme sont proportionnellement composés de davantage de ménages de célibataires et de moins de ménages nucléaires. Les ménages composés d'une femme seule forment ainsi des ménages de célibataires de la ville.

Ville neuve fondée au début du XVII^e siècle, Charleville est traditionnellement marquée par une forte immigration : 60,2 % des ménages sont dirigés par un chef qui n'est pas né dans la ville. La ventilation des types de ménages selon l'origine du chef de famille fait, quant à elle, apparaître une nuance : les ménages dont le chef est dit être né à Charleville sont moins nucléaires (68,9 %) que les ménages dont le chef est né ailleurs (78,8 %), nommés ménages « natifs » et « non-natifs » dans le tableau 1. L'écart est pratiquement de 10. Mais les catégories dans lesquelles les ménages dits « natifs » sont les plus représentés ne sont pas les ménages élargis ou étendus (10,3 % contre 10 %) mais les ménages de célibataires (15,9 % contre 9,2 %). Une implantation plus ancienne dans la ville, et donc la possibilité d'y avoir des parents, ne favorise donc pas, dans ce cas précis, les ménages élargis ou étendus. Ce tableau montre peu d'évolution par rapport à l'année 1753, récemment étudiée par Stéphane Minvielle,

²³ Il y a également 19 cas où cette information n'apparaît pas clairement. Cinq cent soixante-douze chefs de famille ne mentionnent pas d'épouses.

²⁴ Nous désignons sous le nom d'hébergés les domestiques, les parents extérieurs à la famille nucléaire inscrits dans le ménage, les salariés ainsi que les pensionnaires et orphelins.

²⁵ Le total est en fait de 1887 items dont ont été sortis les sept bâtiments abritant des religieux et religieuses (les Carmélites, les Sœurs de la Providence, les Capucins, les Frères des Ecoles chrétiennes, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu, les Sépulcrines ainsi que la maison du doyen et des vicaires de la paroisse Saint-Rémy). On notera que cela a pour effet de minorer le nombre de membres du clergé dans la ville. Trois autres mentions incomplètes ont été retirées de l'étude. Les personnes présentes dans ces 10 entités n'ont pas été intégrées à nos calculs. Compte tenu de ces sorties de l'échantillon, nos chiffres sont cohérents avec le calcul fait sur le moment par les officiers municipaux.

qui donnait les proportions suivantes : 13,8 % de ménages de solitaires ; 3,5 % de ménages sans noyau conjugal ; 71,5 % de ménages nucléaires ; 8,9 % de ménages élargis ; et, enfin, 2 % de ménages à noyau multiples²⁶.

TABLEAU 1 – La répartition des ménages de Charleville en 1790 selon les catégories de Peter Laslett

Types de ménages ²⁷	Nombre de ménages féminins	Nombre de ménages masculins	Total	%	Nombre de ménages non-natifs	Nombre de ménages natifs	Total	%
1	136	97	233	12,4	102	117	219	11,9
2	35	16	51	2,7	17	33	50	2,7
3	167	1230	1397	74,4	875	505	1380	74,9
4	29	153	182	9,7	107	74	181	9,8
5	0	5	5	0,3	4	1	5	0,3
Inconnu	1	8	9	0,4	6	2	8	0,4
Total général	368 (19,6 %)	1509 (80,3 %)	1877	100	1111	732	1843*	100

* Le lieu de naissance n'est pas indiqué pour trente-quatre ménages.

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

Une qualification sociale ou professionnelle est indiquée pour la quasi-totalité des chefs de ces ménages (tableau 2), y compris pour les pauvres et les mendiants qui sont étrangement peu nombreux²⁸. Dans la grande majorité des cas, la qualification est une profession²⁹. À travers le recensement, Charleville apparaît comme une ville englobante où tous les chefs de ménages sont inscrits dans un ordre socioéconomique.

Le profil professionnel de Charleville en 1790 est, par ailleurs, conforme aux orientations de la ville depuis sa création, c'est-à-dire tournée vers la métallurgie, en particulier vers la production d'armes, et vers le commerce. Parmi elles, nous comptons 33 professions féminines auxquels s'ajoutent les 115 rentières pour un total de 362 chefs de famille féminins³⁰. Une bonne partie de ces dernières relèvent d'une féminisation d'un métier qui est aussi

²⁶ MINVIELLE, 2013, p. 27.

²⁷ Nous suivons les catégories établies par Peter Laslett : 1 Solitaires ; 2 Ménages sans structure familiale ; 3 Ménages simples ; 4 Ménages élargis ; 5 Ménages multiples ; voir LASLETT (éd.), 1972, p. 861.

²⁸ En particulier en comparaison avec « la liste de pauvres auxquels la ville a fait distribuer du pain et du bois, hiver 1788 à 1789 », Archives Départementales des Ardennes [ADA], GG 98. Voir les réflexions à ce sujet de ZELLER, 1998, p. 330.

²⁹ La littérature sur la question de l'enregistrement des métiers et des activités dans la France d'Ancien Régime est très abondante. On pourra partir de HANNE, 2007, en particulier pp. 71-73, pour une mise en perspective récente.

³⁰ Le total est de 368 chefs de ménage féminins dont 2 dont la profession est inconnue et 4 qui sont sans profession indiquée.

masculin comme les blanchisseuses, les bouchères ou les boulangères par exemple. Une petite partie seulement désigne des métiers spécifiquement féminins comme les dentellières ou les fileuses. Nous n'avons malheureusement aucune donnée sur les conjointes des chefs de ménage masculin dont ni les noms ni les professions ou activités ne sont indiqués.

TABLEAU 2 – La répartition socioprofessionnelle des chefs de ménage de Charleville en 1790

Catégories socioprofessionnelles	Nombre de chefs de ménages	%	Nombre de chefs de ménages féminins	Nombre de chefs de ménages masculins
Administration	36	1,9	1	35
Agriculture	55	2,9	7	48
Alimentation	160	8,5	18	142
Armée	29	1,5	0	29
Bâtiment	90	4,8	0	90
Bois	77	4,1	1	76
Clergé	7	0,4	0	7
Cuir	111	5,9	3	108
Divers	12	0,6	1	11
Employés	52	2,8	2	50
Hommes de loi	8	0,4	0	8
Inconnu	6	0,3	2	4
Journaliers, manouvriers, ouvriers	215	11,5	110	105
Marchandise	201	10,7	34	167
Métal	310	16,5	0	310
Pauvres et mendiants	8	0,4	0	8
Rentiers	204	10,9	115	89
Sans profession	7	0,4	4	3
Santé	9	0,5	0	9
Textile	255	13,6	70	185
Transport	25	1,3	0	25
Total général	1877	100	368	1509

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

2. Les grands garçons de Charleville en 1790

En 1790, 174 ménages sur 1 877 (9,3 %) abritaient un fils de 18 ans et plus pour une population totale de 217 fils de ces âges. Les chiffres bruts ne sont donc pas négligeables et d'autant moins que nous n'avons aucune indication sur la présence de filles de plus de 18 ans dans les ménages. Peut-être doubleraient-elles nos effectifs, voire plus, si elles avaient été également recensées de manière distinctive ? Il n'y a pas d'effets liés à l'origine du chef de ménage puisque la répartition des fils de plus de 18 ans entre les ménages dirigés par un chef

natif de Charleville et les ménages dirigés par un chef non-natif de la ville est pratiquement la même que pour le corpus général des ménages (tableau 3).

TABLEAU 3 – Les fils de 18 ans et plus dans les ménages selon l’origine du chef de famille, à Charleville en 1790

Nombre de fils de 18 ans et plus	Ménages natifs	Ménages non-natifs	Total	Total de fils de 18 ans et plus
1	54 (84,4 %)	85 (77,2 %)	139	141*
2	9 (14,0 %)	22 (20,0 %)	31	62
3	0	2 (1,8 %)	2	6
4	1 (1,6 %)	1 (0,9 %)	2	8
Total général	64 (36,7 %)	110 (63,2 %)	174**	217
Total général des ménages	732 (39,7 %)	1111 (60,2 %)	1843	/

* Il y a deux ménages pour lesquels l’origine n’est pas indiquée. Ils ont tous les deux 1 fils d’au moins 18 ans.

** Il y a deux ménages pour lesquels l’origine du chef de famille n’est pas indiquée.

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

Ces résultats sont convergents avec les rares éléments disponibles dans la littérature sur les recensements de l’époque moderne. Lilian Hermann, dans son étude sur Arbois à la fin du XVIII^e siècle, note ainsi que « le vocable ‘enfant’ n’est pas lié de manière rigide à des conditions d’âge [...] il est donc certains ‘enfants’ qui se révèlent être des quinquagénaires. Mais les effectifs entre 20 et 25 ans sont loin d’être négligeables, les jeunes femmes étant proportionnellement plus nombreuses à rester au foyer que les jeunes hommes³¹ ». Jacques Dupâquier a fait part de sa surprise lorsqu’il fit la même constatation sur la liste nominative des Pontoisiens en 1781 : « Ce qui est étonnant, c’est le nombre considérable d’enfants de plus de 14 ans présents chez les parents... Alors qu’entre 15 et 24 ans, une bonne part d’entre eux devrait être au service à Paris ou ailleurs, on en trouve 229... dans le groupe d’âge 15-19, et 152... dans le groupe d’âges 20-24. Il en reste encore 77 dans le groupe d’âges 25-29 et 61 au-delà, dont 23 garçons et 38 filles³². » Pour l’Angleterre, Richard Wall indique, à partir d’un échantillon de 23 communautés, que les petites villes, avec un effectif important d’artisans, avaient un taux de sortie des ménages parentaux entre les groupes d’âges 10-14 et 15-19 plus bas que les zones rurales³³.

³¹ HERMANN, 1998, p. 509. Arbois, arrondissement de Lons-le-Saunier, département du Jura.

³² DUPAQUIER, 1992, p. 32. Pontoise, arrondissement de Pontoise, département du Val d’Oise.

³³ WALL, 1987, p. 91. Il ajoute p. 92 : “However, it is clear that many of the children of craftsmen could also except to leave the parental home during their teens”. Il n’a pas pu dégager un modèle clair en ce qui concerne la répartition entre les filles et les garçons : “Although it is generally true that over the age of twenty, more sons, relative to daughters, would be resident with their parents than had been the case earlier, in 9 out of the 22 communities more daughters than sons over twenty were still members of the parental house”.

La répartition professionnelle des ménages concernés par le maintien d'un grand garçon ne présente pas de variations marquées par rapport à la répartition professionnelle de l'ensemble des ménages, au moins en ce qui concerne les sous-groupes pour lesquels les chiffres sont significatifs (tableau 4). Les seuls écarts notables – un tiers de l'effectif – concernent les marchands qui sont un peu plus représentés parmi les ménages où demeure au moins un grand garçon alors que les artisans du métal sont un peu moins représentés. En revanche, la proportion des ménages de journaliers et de manouvriers est pratiquement identique dans l'échantillon de ménages incluant un grand garçon et dans la population générale. Il n'y a donc pas une orientation économique claire qui expliquerait le maintien d'un grand enfant au domicile familial.

TABEAU 4 – La répartition professionnelle des chefs dont le ménage inclut au moins un grand garçon, à Charleville en 1790

Catégories socioprofessionnelles	Nombre total de chefs de ménage	%	Rappel du % pour l'ensemble des ménages
Administration	2	1,1	1,9
Agriculture	7	3,9	2,9
Alimentation	18	10,2	8,5
Armée	1	0,6	1,5
Bâtiment	6	3,4	4,8
Bois	5	2,8	4,1
Clergé	1	0,6	0,4
Cuir	10	5,7	5,9
Divers	0	0	0,6
Employé	7	3,9	2,8
Hommes de loi	0	0	0,4
Inconnu	0	0	0,3
Journaliers, manouvriers, ouvriers	24	13,6	11,5
Marchandise	29	16,5	10,7
Métal	19	10,8	16,5
Pauvres et mendiants	0	0	0,4
Rentier	17	9,7	10,9
Sans profession	1	0,6	0,4
Santé	1	0,6	0,5
Textile	23	13,1	13,6
Transport	5	2,8	1,3
Total général	176	100	100

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

En revanche, le sexe du chef de famille est un facteur discriminant (tableau 5) : les ménages dirigés par une femme forment 28,4 % de l'échantillon de ménages abritant au moins

un fils de 18 ans et plus alors qu'ils ne forment que 19,6 % de l'effectif global des ménages de la ville. À deux exceptions près, les femmes concernées sont toutes qualifiées de veuves (tableau 6).

TABEAU 5 – Les fils de 18 ans et plus dans les ménages masculins et féminins, à Charleville en 1790

Nombre de fils de 18 ans et plus	Ménages masculins	Ménages féminins	Total de ménages	Total de fils de 18 ans et plus
1	98	43	141	141
2	24	7	31	62
3	2	0	2	6
4	2	0	2	8
Total général	126	50	176	217

TABEAU 6 – Ménages avec au moins un fils de 18 ans ou plus selon la situation matrimoniale du chef de famille, à Charleville en 1790

Qualités	Ménages avec au moins un fils d'au moins 18 ans	%
Qualificatifs masculins*	2	1,1
Sans qualificatif masculin	124	70,5
Qualificatifs féminins*	2	1,1
Veuves	48	27,3
Total général	176	100

* Les qualificatifs masculins sont « Monsieur » et « Sieur » ; les qualificatifs féminins sont « Madame » et « Femme ». Une « Madame veuve » a été assimilée aux « Veuves ».

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

Ce groupe des grands garçons peut être mis en rapport avec les autres groupes de personnes hébergées dans les ménages de Charleville et qui s'ajoutait donc à la cellule familiale composée du chef de son ménage, de son conjoint et de ses enfants. Les qualifications indiquées sur le recensement font apparaître plusieurs groupes : celui des domestiques ; celui des pensionnaires et des orphelins ; celui des salariés (ouvriers ; garçons...) et, enfin, celui des personnes apparentées au chef de famille. Il s'agit d'hommes ou de femmes, placés par le recensement dans la dépendance du chef de famille – leurs noms n'apparaissent d'ailleurs pas dans le registre – mais leurs rapports avec ce dernier sont bien différents.

TABEAU 7 – Les hébergés dans les ménages de Charleville en 1790

	Domestiques³⁴	Pensionnaires et orphelins	Salariés	Parents³⁵	Total	Fils de 18 ans et plus
Nombre de ménages abritant des hébergés	226	105	66	239	*	176
Nombres de personnes hébergées	341	175	92	303	911	217

* Le total du nombre de ménages abritant des hébergés n'est pas donné car un même ménage peut abriter des membres de ces différentes catégories.

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

Le nombre des salariés hébergés au sein des ménages carolopolitains, sans être négligeable, est faible : 92, pratiquement tous des hommes. Le nombre de domestiques recensés dans les ménages de Charleville semble également faible par rapport aux autres villes françaises d'Ancien Régime³⁶ : 226 des ménages de la ville sont concernés (12,0 %) ; et les 341 domestiques forment seulement 4,5 % d'une population totale de 7 633 habitants³⁷. Si l'on considère ensemble les fils d'au moins 18 ans et les membres de la parenté du chef de ménage un temps logés dans un ménage carolopolitain, soit 520 personnes, il apparaît que ces deux groupes forment à peine moins de la moitié des 1 128 adultes hébergés recensés dans la ville. La présence régulière d'étrangers au cercle familial est bien une des caractéristiques des ménages de Charleville, comme ailleurs dans l'Europe du Nord-Ouest³⁸, mais qui ne doit pas dissimuler la place au sein des foyers des grands enfants aussi bien que des parents proches ou lointains³⁹.

³⁴ Les domestiques sont recensés dans une colonne spécifique du recensement et sont simplement comptabilisés pour chaque ménage sans que soient précisés leur nom ou leur activité.

³⁵ Les parents ne sont pas recensés dans une colonne spécifique mais apparaissent dans la description des membres du ménage (dont seul le chef est désigné nominativement) sous les catégories : père, mère, frère, sœur, tante, oncle, etc. Il en va de même des orphelins et des pensionnaires ainsi que des salariés qui apparaissent sous les qualifications suivantes : ouvrier et ouvrière, compagnon, commis, apprenti, garçon de boutique, clerc, maître de musique et dame de compagnie.

³⁶ FAUVE-CHAMOUX, 1998, p. 372 a collecté les proportions des domestiques dans la population totale d'une dizaine de villes françaises d'Ancien Régime, qui s'étagent entre 3,6 % (Gisors, 1762) et 14,8 % (Dôle, 1688), la quasi-totalité des villes se situant entre 7,4 % (Aix-en-Provence, 1701) et 12,3 % (Reims, 1802). Charleville se situe nettement dans le bas de la fourchette. MINVIELLE, 2013, p. 39, indique néanmoins que 17,9 % des ménages mentionnent un domestique en 1753 ce qui indiquerait une baisse assez nette pour 1790. Pour une enquête à l'échelle européenne, voir SARTI, 2007.

³⁷ Il apparaît que la répartition des ménages avec ou sans domestique n'est pas liée au sexe ou à l'origine du chef de ménage.

³⁸ LASLETT, 1977, p. 91. Dans cet article, Peter Laslett réfléchit spécifiquement sur l'impact des quatre grandes caractéristiques de la famille occidentale sur la socialisation des enfants.

³⁹ Si les historiens ont bien noté la présence, même faible, des ménages élargis à un parent, ascendant ou collatéral, ou des ménages complexes dans les villes de la France du Nord, ils ont plus rarement prêtés attention à la composition de ces populations de parents qui demeuraient, pour un temps ou pour longtemps, au domicile d'un membre de leur famille. TREVISI, 2008, pp. 321-334, qui s'intéresse à la cohabitation oncle/tante-neveu/nièce, est une exception.

Une seconde façon d’apprécier ce résultat est de le comparer au nombre total d’enfants recensés dans le recensement⁴⁰.

TABLEAU 8 – Les enfants des deux sexes présents dans les ménages carolopolitains en 1790

Nombre d’enfants	Nombre de ménages	Nombre de ménages féminins	Nombre de ménages masculins	Nombre total d’enfants	Nombre d’enfants dans les ménages abritant un fils de 18 ans et plus
0	603	178	425	0	0
1	350	77	273	350	39
2	307	53	254	614	100
3	254	26	228	762	96
4	166	19	147	664	72
5	92	10	82	460	95
6	60	3	57	360	48
7	22	2	20	154	28
8	16	0	16	128	24
9	4	0	4	36	9
10	2	0	2	20	10
11	1	0	1	11	11
Total général	1877	368	1509	3559	532

Source : Archives communales de Charleville (ACC), BB 83, 1790.

Les 217 fils de plus de 18 ans ne représentent que 6,1 % des enfants présents dans les foyers carolopolitains mais les 176 ménages dans lesquels ils sont présents forment tout de même 13,8 % des 1 274 ménages carolopolitains pour lesquels un enfant ou plus sont mentionnés et ils abritent en tout un peu moins de 15 % des enfants de la ville (tableau 8). Il est, par ailleurs, évident qu’une petite partie seulement des chefs de ménage est en mesure d’avoir un fils de 18 ans et plus encore au foyer. Il faut, en effet, qu’ils aient au moins 18 ans de plus que leur enfant c’est-à-dire qu’ils soient entrés dans la quarantaine. Le recensement de 1790 ne précise malheureusement pas les âges des chefs de famille mais le recensement de 1792 les mentionne. Le tableau 9 indique la répartition par tranche d’âge des 159 chefs de famille de 1792 dont le nom commence par la lettre B et dont l’âge est connu : 74 % d’entre eux ont plus de 40 ans ce qui, rapporté à la population des chefs de ménages de 1790 ayant au moins un enfant d’au moins 18 ans encore chez eux représente 943 ménages. Les ménages abritant au moins un fils de 18 ans et plus formeraient alors 18,7 %, soit pratiquement un

⁴⁰ Nous entendons ici par « enfants », les individus mentionnés dans le recensement dans les colonnes « enfants en dessous de seize ans » et « enfants au-dessus de seize ans » et qui sont les enfants du chef de ménage.

cinquième, des ménages en mesure d’avoir encore au moins un enfant de 18 ans présent au foyer. En l’absence d’une comptabilisation des filles, nous pouvons conclure avec une certaine fermeté que l’habitude de garder des enfants adultes au foyer était relativement répandue à Charleville à la fin du XVIII^e siècle.

TABLEAU 9 – La répartition par âge des chefs de ménages dont le nom commence par la lettre B de Charleville en 1792

	Chefs de ménage masculins	Chefs de ménages féminins	Total des chefs de ménages	%
0-19 ans	0	1	1	0,6
20-29 ans	17	0	17	10,1
30-39 ans	20	3	23	13,7
40-49 ans	38	7	45	26,8
50-59 ans	30	5	35	20,8
60-69 ans	14	10	24	14,3
70-79 ans	10	4	14	8,3
80 ans et plus	0	0	0	0
Inconnus	3	6	9	5,4
Total	132	36	168	100

Source: Archives départementales de Charleville, FF3-FF10.

Il conviendrait à présent de calculer quelle proportion ces fils de 18 ans et plus demeurés au foyer parental représentent de l’ensemble des fils de 18 ans et plus nés des chefs de ménages carolopolitains présents lors du recensement de 1790. Mais c’est une donnée qu’il n’est possible d’obtenir qu’en procédant à une reconstitution aussi complète que possible des familles concernées⁴¹.

3. Les grands enfants chez les pauvres de Charleville en 1693

S’il arrive que l’âge du chef de famille soit indiqué dans un recensement d’Ancien Régime, il est très rare d’avoir des indications, même approximatives, sur l’âge des membres de son foyer. Néanmoins, un autre recensement trouvé à Charleville permet de comparer les résultats qui précèdent à ceux de 285 ménages pauvres, composés d’individus isolés ou de familles. Il a été réalisé en 1693, lors d’une des plus grandes crises démographiques éprouvées par la France d’Ancien Régime⁴². Les habitants de Charleville aidés en 1693 représentent 864 personnes, soit un peu moins d’un quart d’une population estimée à la fin du XVII^e siècle à un

⁴¹ On notera que Stéphane Minvielle a estimé, à partir d’un corpus de 92 hommes dont le patronyme commence par la lettre B et qui se sont mariés une ou plusieurs fois durant la période qu’il étudie, que le nombre moyen de leurs enfants était de 4,73 (MINVIELLE, 2013, p. 33). Or, le nombre d’enfants résidant dans les ménages carolopolitains ayant au moins un enfant, tel qu’il résulte de nos comptages, est de 2,8 environ : les autres enfants sont donc soit morts, soit sont sortis du foyer.

⁴² LEBRUN, 1980, pp. 219-220 ; LACHIVER, 1991 ; CHEVET, 1993.

peu plus de 4 000 habitants⁴³. Il s'agit de 153 chefs de ménage féminins et 132 chefs de famille masculins parmi lesquels 171 ménages ne font pas état d'un conjoint vivant alors que 113 en comptent un⁴⁴. L'organisation de l'aide aux pauvres sous l'Ancien Régime, qui tend à privilégier les natifs ou les habitants de longue date, fait qu'il n'est pas étonnant que 69 chefs de ménages seulement (24,8 %) ne soient pas originaires d'une ville pourtant marquée par d'importants flux migratoires depuis sa création au début du XVII^e siècle alors que 209 (75,2 %) sont nés à Charleville⁴⁵. La caractéristique – et l'intérêt – de ce recensement des pauvres est d'inclure une population beaucoup plus large que les ordinaires groupes défavorisés représentés ici par 37 mendiants et mendiante et 40 manouvriers et manouvrières⁴⁶.

Sur ces 285 ménages, 188 incluent des fils et filles du chef de ménage pour un total de 466, soit 2,4 par ménage. Quarante-vingt-dix-huit sont dirigés par un homme marié, 18 par une femme mariée à un homme absent, en particulier un soldat, 60 par une veuve et 8 seulement par un veuf⁴⁷. La distribution par âge de ces chefs de ménages pauvres n'est guère satisfaisante avec une surreprésentation de certains âges comme 35 ans (18), 40 ans (30), 45 ans (16), 50 ans (31) ou 60 ans (11) ce qui est un biais classique des recensements et dénombrements anciens. Analysée de façon décennale, elle fait cependant apparaître le rôle des enfants dans le basculement vers la pauvreté : la tranche des 40-49 ans qui est la plus susceptible d'avoir un grand nombre d'enfants jeunes est la plus représentée dans l'échantillon.

TABLEAU 10 – La répartition par âge des chefs de famille pauvres à Charleville en 1693

Age des chefs de ménages	Nombre total de ménages	Nombre de ménages avec enfants	Nombre d'enfants	Nombre de ménages avec au moins un enfant de 18 ans et plus
0-19 ans	19	0	0	0
20-29 ans	29	8	12	0
30-39 ans	66	54	133	1
40-49 ans	67	58	166	8
50-59 ans	54	45	105	19
60-69 ans	29	14	27	8
70-79 ans	9	4	7	3

⁴³ Voir BOUDJAABA, GOURDON, RATHIER, 2010, p. 18.

⁴⁴ Il y a un ménage pour lequel cette information n'est pas donnée.

⁴⁵ Il y a sept chefs de ménage dont l'origine est inconnue ou non indiquée.

⁴⁶ Il n'y a aucune indication de profession pour onze chefs de ménages ; elle est inconnue pour cinq autres auxquels s'ajoutent un enfant, cinq personnes indiquées comme étant sans profession ou sans aucune vacation et deux personnes incapables de travailler pour grossesse ou handicap. Une partie des professions féminines présentes dans la liste concernent des métiers souvent situés à la limite de la pauvreté comme les revendeuses ou encore les faiseuses de point. Parmi les professions masculines, les cloutiers et les équipeurs ont été particulièrement touchés alors que les armuriers sont relativement épargnés.

⁴⁷ Il y a quatre pauvres – deux hommes et deux femmes - dont la situation matrimoniale est inconnue.

80-89 ans	3	1	1	1
Inconnu	9	4	15	1
Total	285	188 (65,9%)	466	41 (14,3 % et 21,8 %)

TABLEAU 11 – La répartition du nombre d'enfants selon la tranche d'âge de l'aîné

Tranche d'âge de l'aîné	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Nombre moyen d'enfants par famille
1-4 ans	41	25	1,6
5-9 ans	102	46	2,2
10-14 ans	123	41	3,0
15-17 ans	80	27	2,9
18 ans et plus	105	41	2,5
Nourrissons	3	3	1,0
Inconnus	12	5	/
Total	466	188	2,4

Source: ADA, GG 98, « Etat des pauvres de la ville de Charleville suivant la visite qui en a été faite le 9 décembre 1693 ».

Le recensement indique le nombre d'enfants dans chaque ménage ainsi que, pratiquement systématiquement, l'âge de l'aîné des enfants et, éventuellement, l'activité qu'il exerce, qu'il soit fille ou garçon. L'âge des autres enfants est donné de façon aléatoire. Quarante-et-un ménages sur 188 (21 % des ménages de pauvres avec enfants ; 14,4 % de l'ensemble des ménages de pauvres) incluent donc au moins une fille ou un garçon de plus de 18 ans dont l'âge maximal peut aller jusqu'à 36 ans. Ils abritent 89 enfants et les filles sont majoritaires dans l'échantillon des aînés que nous étudions : 27 sur 41, contre 10 garçons et trois jeunes gens dont le sexe est indéterminé. Cette dernière donnée est importante car elle suggère que les grandes filles restent plus volontiers avec leurs parents que les grands garçons, ici dans une proportion d'un peu plus de deux pour un. Sous réserve que les ménages comportant des jeunes filles ne soient pas plus pauvres que ceux qui abritent des jeunes garçons, nous pouvons penser que le fait que seuls les garçons de plus de 18 ans soient mentionnés dans le recensement de 1790 entraîne une nette sous-estimation de la présence des enfants adultes dans les ménages. L'éventail d'âge des garçons (de 18 à 26 ans) est, par ailleurs, plus restreint que celui des filles (de 18 à 36 ans)⁴⁸. Le nombre des ménages originaires de la ville (31) dépasse largement celui des non-originares (9 seulement, plus un pour lequel cette indication n'est pas donnée) mais dans une proportion pratiquement égale à celle de l'échantillon complet des pauvres secourus. Il n'y a que dix cas dans lequel l'enfant adulte est seul avec un ou ses

⁴⁸ La répartition des enfants de plus de dix-huit ans est la suivante : pour les filles, 18 ans (5), 19 ans (2), 20 ans (10), 23 (1), 25 (1), 26 (1), 27 (1), 28 (2), 30 (1), 35 (2) et 36 (1) ; pour les garçons, 18 ans (3), 19 ans (1), 20 ans (3), 24 (1), 25 (1), 26 (1) plus un garçon dit « entre 18 et 20 ans ».

deux parents et les âges de ces grands enfants se répartissent alors sur un spectre chronologique qui va de 18 à 35 ans. Dans les 31 autres cas, il ou elle est l'aîné d'une fratrie de 2 enfants (19 cas), de 3 enfants (8 cas) voire de 4 (3 cas) ou de 5 enfants (1 cas). Les chefs de ces 41 ménages sont concentrés dans la tranche d'âge 40-69 ans (35) et plus particulièrement entre 50 et 59 ans qui sont au nombre de 19. Ils représentent un peu plus du tiers des 54 ménages pauvres de Charleville entre 50 et 59 ans et un peu moins de la moitié des 45 ménages qui ont au moins un enfant. À ce stade de la recherche, il n'est pas possible de comparer les ménages de ces couples avec leur descendance telle qu'elle peut être reconstituée à partir des registres paroissiaux.

4. Conclusion

Les deux recensements de Charleville que nous avons étudiés, complet pour 1790 et limité aux pauvres secourus pour 1693, nous ont donc permis de mettre quantitativement en évidence une réalité des ménages urbains d'Ancien Régime qui avait été repérée mais qui n'avait pas été jusqu'à présent bien caractérisée : la présence prolongée, en France du Nord, dans les ménages parentaux d'enfants âgés d'au moins 18 ans pour reprendre le critère fixé par le recensement de 1790⁴⁹. Cette pratique apparaît même relativement fréquente dans les ménages qui sont en position démographique de les accueillir c'est-à-dire ceux dont l'union qui en a été la base, qu'elle soit dissoute ou non au moment du recensement, remonte à environ une vingtaine d'années et plus. Cette présence est attestée dans tous les milieux sociaux et elle ne semble pas corrélée au fait que les chefs de ménages soient originaires de la ville ou qu'ils y aient immigré. Ce fait va à l'encontre d'une des généralisations les plus courantes sur les ménages d'Europe occidentale à l'époque moderne, qui veut que les enfants en sortent rapidement. Il conviendra d'ailleurs d'approfondir l'articulation entre cette présence prolongée d'enfants adultes dans les ménages et les processus de circulation des enfants, jeunes ou moins jeunes, à l'intérieur de la famille proche ou étendue, ou à l'extérieur de la famille, qui ont également été observés dans la France d'Ancien Régime.

Les profils des familles concernées montrent qu'il y a sans doute une pluralité de causes à l'origine de cette cohabitation prolongée. Dans les milieux plus défavorisés, le maintien prolongé des enfants dans le ménage parental permettait ainsi à ses membres de mettre en commun leurs ressources pour survivre⁵⁰. Ainsi, pour les 41 enfants de plus de 18 ans présents dans les ménages pauvres de 1693, il n'y en a que huit pour lesquels aucune activité n'a été mentionnée dont cinq filles, un garçon et deux dont le sexe est inconnu. Les 22 filles pour lesquelles une activité est mentionnée, travaillent pratiquement toutes dans le textile – faiseuses de dentelles ou de bas (17) auxquelles s'ajoutent une lessiveuse, deux manouvrières, une

⁴⁹ À ce stade, nous n'avons pas cherché à travailler sur le sens du seuil de 18 ans choisi par les recenseurs. Voir, sur cette question des seuils d'âges, BOURDELAIS, GOURDON, 2006.

⁵⁰ Voir FONTAINE, SCHLUMBOHM, 2000.

mendiante et une malade incapable de travailler. Les premières mentions d'une activité apparaissent dès l'âge de 12 ans pour la fille aînée d'une veuve de 40 ans qui a deux autres enfants. La mère comme la fille sont fileuses de laine. Elle est la seule des quinze enfants âgés de 12 ou 13 ans à avoir une telle mention – avec un garçon dit mendiant et infirme ; deux autres enfants sont dits infirmes ou à l'hôpital. Les mentions additives sont très irrégulières pour les enfants de 14 à 16 ans inclus (7 sur 28) alors qu'elles deviennent presque systématiques à partir de 17 ans ce qui semble indiquer qu'un seuil est franchi alors (4 sur 6). Enfin, le chiffre pour les enfants de 18 à 20 ans inclus est de 21 sur 28 pour lesquels une mention d'activité ou d'incapacité au travail est donnée. Le maintien d'un grand enfant au sein du ménage, et l'accumulation des ressources qu'elle permet, ne suffit en tous cas pas à éviter à la famille d'être inscrite sur les listes des pauvres dans un moment de grande difficulté pour l'ensemble de la population.

Dans les milieux plus aisés, en particulier d'artisans ou de boutiquiers, un des motifs pour lesquels les grands garçons, ou les grandes filles, pouvaient souhaiter demeurer dans le foyer parental est qu'ils étaient associés à l'activité professionnelle de leur père ou de leur mère veuve. En 1757, Louis Barthélemy Carbon, un ancien officier devenu un gros marchand cloutier, avait indiqué, dans un acte notarié, qu'il recevait de sa fille mineure, Louise Marguerite Carbon, « tous les services que lui aurait rendu un commis » depuis que son fils aîné, Jean François Xavier Carbon, avait cessé de l'aider dans son commerce. Il semble d'ailleurs que Louise Marguerite, toute mineure qu'elle ait été, se soit lassée de ce travail invisible et qu'elle ait fait savoir sa volonté d'établir un commerce indépendant en utilisant pour cela sa part dans la succession de sa mère. Par cette convention de 1757, Louis Barthélemy intégrait officiellement sa fille, dont il louait « la capacité, le zèle et la fidélité », à son commerce. Il s'engageait alors à la loger, nourrir, blanchir, chauffer et éclairer et à la gager à hauteur de 250 livres par an. Louise Marguerite s'obligeait, quant à elle, à « demeurer chez lui et avec lui jusqu'à ce qu'elle s'établisse par le mariage ou que lesdites parties ou l'une d'elles jugent à propos de changer ou annuler les présentes⁵¹ ». La convention mise en place en 1757 donne donc à lire un rapport au sein d'une famille marchande qui semble être à l'avantage de la jeune femme⁵².

L'exemple de Charleville appelle d'abord une confirmation à partir de données quantitatives pour les villes ou les campagnes de la France du Nord. Il ouvre ensuite vers des analyses plus qualitatives⁵³ sur les formes pratiques de la cohabitation des parents avec les

⁵¹ ADA, 3 E 683, 11 octobre 1757.

⁵² En 1772, Louise Marguerite, mariée à un ingénieur du Roi, reçut d'ailleurs une procuration générale pour gérer le commerce de fer de son père, à présent dans l'incapacité de le faire. ADA, 3 E 686, 21 avril 1772.

⁵³ Les sources judiciaires apportent ainsi des éléments sur les relations entre enfants adultes et parents comme le montrent les premiers travaux dirigés par Isabelle Robin et François-Joseph Ruggiu à l'Université Paris-Sorbonne sur ce thème : voir, MAHIEU, 2014 et DECLERCQ, 2014. Pour une approche à travers un crime particulier, le parricide, voir DOYON, 2007.

enfants devenus grands⁵⁴. Il serait aussi intéressant d'approfondir l'enquête sur les célibataires dont les parents résident dans la même ville ou la même commune. Les trente dernières années ont vu un mouvement de remise en cause de la centralité du ménage nucléaire dans les familles de l'époque moderne. L'importance des liens attachant le couple et ses enfants aux grands-parents, aux oncles et tantes ou encore à la parenté plus éloignée à l'époque moderne a été particulièrement mise en valeur. Dans la continuité de ce mouvement, l'étude des pratiques sociales liées à la présence des enfants devenus grands nous permettra d'entrer plus avant dans la compréhension du fonctionnement interne des ménages nucléaires de l'époque moderne⁵⁵.

⁵⁴ C'est un sujet qui est actuellement beaucoup étudié par les sociologues de l'Europe contemporaine. Voir, par exemple, VAN DE VELDE, 2008-a et 2008-b, p. 21 qui précise qu'en 1999, l'âge médian au départ des enfants du foyer parental était en France de 23 ans.

⁵⁵ En suivant la piste ouverte par DONNI, PONTHEUX, 2011, p. 81 : « on est passé à une représentation du ménage qui prend en compte explicitement les individus qui le composent entre lesquels il y a des négociations, des rapports de pouvoir. »